

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_021 : APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTS DE LA SEM
THÉMÉLIA

L'an deux mille vingt et un, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 9 février 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés : Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO et monsieur Thierry MALLÉ

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Geneviève MARTY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

N° DEL2021_021 : APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTS DE LA SEM THÉMÉLIA

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

L'Agglomération est actionnaire de Thémélia à hauteur de 5,41% du capital.

A ce titre, elle est amenée à se prononcer avant l'approbation des modification des statuts par le Conseil d'administration.

Le 27 novembre 2020, la SAEM Thémélia a adressé un courrier à l'agglomération en vue de la prise d'une délibération de la collectivité quant à une modification envisagée des statuts.

Les modifications proposées ont d'abord vocation à renforcer l'action de Thémélia dans le secteur du logement, comme indiqué dans le courrier joint.

La directrice de Thémélia, Valérie Laumond, considère que l'élargissement de ces missions est une nécessité pour l'avenir de l'entité et espère, d'ici deux à trois ans, avoir les fonds propres nécessaires à la réalisation d'opération immobilières.

Le projet présenté élargit également le spectre des missions que pourra réaliser Thémélia dans le secteur de la revitalisation commerciale grâce à la possibilité non plus seulement d'acquérir des bâtiments mais désormais également de les aménager afin de leur donner une nouvelle vocation ou de les adapter aux besoins.

La modification des statuts sera entérinée à la majorité qualifiée des deux-tiers des actionnaires de Thémélia.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette modification des statuts.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de statuts annexé,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2021,

CONSIDERANT le rôle que joue Thémélia dans l'accompagnement des projets d'entreprises mais aussi l'intérêt pour l'actionnaire qu'est l'Agglomération de donner à Thémélia les moyens de son développement,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de révision des statuts joint en annexe.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL